

## Au Conseil Communal

Séance du 4 novembre 2020

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Christian Favre, président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mmes Amélie Hochuli et Loyse Rapin. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente.

Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée. Ce temps de silence est prolongé en hommage à Mme Dominique Losey décédée subitement le 24 septembre dernier.

Le Président déclare la séance ouverte.

La Municipalité incorporée est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2020
4. Communications municipales
5. Rapport de la commission Arrêté d'imposition 2021. Préavis No 05/2020
6. Rapport de la commission Route du Bornalet – Remplacement de la conduite d'eau et mise en séparatif EC-EU / Remplacement du revêtement bitumineux sur une longueur de 230 m. Préavis No 06/2020
7. Divers et propositions individuelles

### **1. Communications du Bureau et correspondance**

Correspondance

- Par courrier du 30 septembre dernier, Mme Maria Emilia Freitas fait part de sa démission du Conseil communal pour le 30 novembre 2020 suite à son prochain déménagement de la Commune.

### **2. Assermentations**

Conformément à l'article 9 de la loi sur les communes, le Président assermente Mme Mathilde Coucet (PLR) en remplacement de M. Loïc Losey.

Le Président rappelle une nouvelle fois au parti socialiste et plus qu'il doit repourvoir ses 3 sièges vacants au plus vite.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2020**

M. Cyrille Roux fait part d'une correction à la page 6, point 7, 2<sup>ème</sup> paragraphe : "... Il invite la Municipalité à poursuivre son effort de communication et d'information auprès des enseignants avec le moins d'intermédiaires possible."

M. Xavier Doudin demande si les points d'interrogations à la page 3, 5<sup>ème</sup> paragraphe ont lieu d'être ou si la date de "septembre 2018" est correcte.

Il s'agit d'un oubli de la secrétaire, la date de "septembre 2018" est confirmée par M. Daniel Givel.

Ces corrections faites, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

#### 4. Communications municipales

##### Mme Nicole Rapin

- Suite au décès de Mme Dominique Losey, intervenu à moins de 6 mois des prochaines élections communales, la Municipalité doit fonctionner à 6 membres. Son dicastère a été réparti comme suit :
    - Instruction publique : M. Daniel Givel
    - Gestion de la décharge terreuse : M. Pierre-André Rapin
    - Gestion des déchets et de l'environnement : M. Bernard Coucet
    - Petite enfance et ARAJ : Mme Ariane Baux Jaquemet
    - Affaires religieuses : Mme Nicole Rapin.
- De plus, le dicastère de l'informatique a été repris par M. Olivier Cherbuin.
- La Municipalité assure qu'elle fera le maximum pour gérer au mieux l'ensemble de ces dossiers, en plus de la charge de travail que chacun avait précédemment. Mme Nicole Rapin remercie ces collègues pour les efforts consentis dans cette situation difficile.
- Pour donner réponse à l'interpellation de Mme Méry Rüfenacht, elle informe que le taux de vacance des logements pour le district Broye-Vully était de 2,7% durant l'année 2019, contre 1,72% pour notre commune.

##### Mme Ariane Baux Jaquemet

- Les négociations entre le comité de l'USV (Union des communes vaudoises) et le Conseil d'Etat ont abouti à un accord en août 2020 pour adapter le financement de la facture sociale, aujourd'hui appelée "participation à la cohésion sociale".

L'élément principal de cet accord est un rééquilibrage progressif des charges entre 2021 et 2027, puis pérenne dès 2028. En 2028, la participation communale à la cohésion sociale devrait atteindre 36,7% du total, contre 47% actuellement. Cette proportion continuera à diminuer.

Cet accord négocié entre l'Etat et l'UCV est une première étape nécessaire pour la suite de la réforme.

Lors de l'assemblée générale de l'UCV, 75% des 273 délégués représentant 213 communes ont voté en faveur de cet accord.

La Municipalité de Corcelles a pris la décision de le soutenir, consciente qu'il ne résoudra pas toutes les difficultés financières des communes. Elle a accepté que ce compromis soit un résultat de négociation acceptable et nécessaire pour la suite des travaux.

De ce fait, la Municipalité ne soutient pas l'initiative "SOS Communes" émanant en premier lieu de communes dites "riches". Celle-ci supprime le principe de solidarité intercommunale et mettrait à mal le dialogue entre l'Etat et les communes.

Pour terminer, Mme Ariane Baux Jaquemet informe que l'UCV a mis en ligne des vidéos explicatives à ce sujet.
- Mme Ariane Baux Jaquemet fait un résumé de l'année viticole. Les vendanges se sont bien déroulées et les rendements sont entre 15 et 20% inférieur au droit de produire. Toutefois, il faut se réjouir d'un millésime de qualité.

Elle informe que plusieurs idées cadeaux ont été créées pour les consommateurs. Une brochure a été éditée.

Le nouveau mousseux s'appellera "L'Emoustillant". Ce nom a été proposé par Mme Fabienne Jeunet qui recevra, en guise de cadeau, la première bouteille de ce nouveau cru.

L'inauguration du caveau et la sortie officielle de ce mousseux sont annulées sous leur forme initiale au vu des conditions sanitaires. Si le caveau est ouvert durant les mois de décembre et janvier, une coupe du nouveau cru sera offerte à tous les clients.

#### 5. Rapport de la commission Arrêté d'imposition 2021. Préavis No 05/2020

La parole est donnée à M. Eric Fischer, président rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

Le temps de discussion n'est pas utilisé; il est passé au vote des conclusions du préavis.

**A l'unanimité, le Conseil communal accepte :**

##### **Art. 1**

**D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que proposé par la Municipalité.**

**6. Rapport de la commission Route du Bornalet – Remplacement de la conduite d'eau et mise en séparatif EC-EU / Remplacement du revêtement bitumineux sur une longueur de 230 m. Préavis No 06/2020**

La parole est donnée à M. Dominique Jan pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Pascal Allenbach demande à la Municipalité pourquoi elle a décidé de poser une conduite en fonte alors qu'il existe peut-être d'autres matériaux plus résistants.

M. Pierre-André Rapin informe que la fonte est utilisée pour toutes les conduites du centre du village et que c'est un matériau très résistant. Pour preuve, la conduite remplacée datait d'il y a environ 100 ans.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote, en bloc, des conclusions du préavis.

**A la majorité, le Conseil communal décide :**

**Art. 1**

**D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 325'100.--, dont il y aura lieu de déduire les subventions liées à la route et à l'ECA.**

**Art. 2**

**De financer ces travaux par les liquidités courantes.**

**Art. 3**

**D'amortir les investissements EU/EC par le compte 46.331 "Amortissement sur épuration" en utilisant la réserve 9280.46 "Fonds, épuration des eaux", ainsi que les investissements EP par le compte 81.3311 "Amortissement service des eaux" en utilisant la réserve 9280.81 "Fonds, adduction d'eau".**

**Art. 4**

**D'amortir la superstructure par le compte 43.331 "Amortissement sur routes" sur une durée de 20 ans.**

**7. Divers et propositions individuelles**

M. François Vessaz a transmis par écrit plusieurs questions à la Municipalité concernant les associations intercommunales de l'ASIPE, l'ARAJ et le SDIS. Il les pose de vive voix ce soir.

Tout d'abord, concernant l'ASIPE, M. François Vessaz demande si M. Daniel Givel reprend également le siège qu'occupait Mme Dominique Losey au sein du Codir.

M. Daniel Givel confirme qu'il reprend ce siège au sein du Codir. Il précise qu'il n'a pas encore été assermenté et qu'aucune séance n'a encore eu lieu depuis sa nomination.

M. François Vessaz rappelle que Mme Dominique Losey devait siéger au sein de la commission nommée pour l'étude du nouvel appel d'offres pour un transporteur scolaire. M. Daniel Givel reprend-il également cette place ?

M. Daniel Givel répond par l'affirmative. Il informe que seuls les représentants des villages siègent dans cette commission, Payerne n'étant pas concerné par cet objet.

M. François Vessaz a eu connaissance, qu'en date du 28 septembre dernier, un premier avertissement a été envoyé par CarPostal, co-signé par le Directeur de l'ASIPE, à tous les parents d'élèves de Corcelles se rendant à l'école à Grandcour, soit un bus de 70 places. Il demande si la Municipalité est au courant de cette situation, combien d'élèves de Corcelles ont été avertis et si la Municipalité soutient cette démarche.

M. Daniel Givel informe que la Municipalité n'est pas au courant de cette situation compte-tenu qu'il n'a pas encore siégé au Codir. Renseignements pris auprès du Directeur de l'ASIPE, il précise que, pour l'année 2019-2020, 9 avertissements pour mauvais comportements dans les bus scolaires ont été distribués. Pour ce début d'année scolaire, 16 avertissements ont été donnés et 6 convocations pour une audience ont été envoyées. Les problèmes se situent sur les communes de Trey et Corcelles. Une lettre d'information rappelant le respect des règles par les élèves a été envoyée à tous les parents d'élèves domiciliés sur Corcelles. Un médiateur s'est rendu sur place plusieurs fois et la police a dû également intervenir dans des cas extrêmes. Bien entendu, si elle est au courant, la Municipalité soutiendra



les personnes qui règlent ces problèmes. Dans ce sens, M. Daniel Givel a pris contact avec CarPostal pour savoir s'il peut faire des trajets dans les bus scolaires et sera, dans tous les cas, très attentif à ces situations.

M. François Vessaz n'est pas d'accord sur le terme "lettre d'information" cité par M. Daniel Givel. En effet, en possession de ce courrier, il lit son titre soit : "1<sup>er</sup> avertissement avec sanction". Il précise que selon le règlement, à la 2<sup>ème</sup> sanction, les élèves sont exclus des bus scolaires et c'est aux parents de se charger des trajets. Les faits sont graves et la sanction également.

Il demande une nouvelle fois si la Municipalité sait combien d'élèves de Corcelles ont été avertis de cette manière par cette lettre.

M. Daniel Givel n'est pas du tout au courant de ces courriers personnalisés. Apparemment les faits sont très sérieux et CarPostal espère certainement que ces avertissements influenceront le comportement inadmissible de certains élèves. Il se renseignera rapidement sur ce sujet et répondra lors de la prochaine séance.

M. François Vessaz admet que le comportement de certains élèves et/ou parents est inadmissible et comprend que des mesures soient prises. Toutefois, sur 70 élèves, il est peu probable que tous aient un comportement inadéquat mais tous ont reçu un avertissement, même le ou les élèves innocents. De plus, au vu des comportements, il est probable que parmi les innocents se trouvent des victimes. Pour eux, cet avertissement est une double peine. Le contrat de mandant entre CarPostal et l'ASIPE fait mention uniquement d'inscription dans le permis de bus de l'élève en cas de mauvais comportement mais pas de punition collective. M. François Vessaz comprend l'intérêt économique de CarPostal de traiter cette situation rapidement en mettant tout le monde dans le même panier. Toutefois, il ne comprend pas que le Directeur accepte ces mesures à l'emporte pièce en cosignant cette lettre d'avertissement. Il demande dès lors à la Municipalité d'écrire au Codir afin de demander de résilier cette punition collective et que seuls les élèves ayant eu un comportement inadéquat soient avertis.

M. Daniel Givel remercie M. François Vessaz pour toutes ces informations et confirme qu'il comprend son point de vue. Il demandera au Codir des éclaircissements sur cette situation et en fera ensuite part à la Municipalité. Cette dernière décidera si elle écrit ou non au Codir pour demander la résiliation de la punition collective et le maintien de l'avertissement pour les élèves fautifs.

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 17 septembre écoulé, le Codir a répondu aux deux postulats déposés par les conseillers intercommunaux de Corcelles. M. François Vessaz suppose que la Municipalité a reçu ces réponses et il demande ce qu'elle en pense, sur le fond et sur la forme.

M. Daniel Givel précise qu'il a reçu ces réponses en sa qualité de membre du Conseil intercommunal uniquement. Il ne peut donc pas donner le point de vue de la Municipalité ce soir. Il présentera ces textes à ses collègues prochainement et rendra une réponse lors de la séance du Conseil communal de décembre. Il rappelle que M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur, sera présent lors de celle-ci et il invite les conseillers à lui poser toutes les questions qui les préoccupent.

Au vu de cette réponse, M. François Vessaz garde ses considérations personnelles sur les réponses aux postulats pour la prochaine séance. Il suggère à la Municipalité d'inviter également le président du Codir afin que le débat soit productif et que toutes les réponses aux interrogations des conseillers puissent être apportées séance tenante.

M. Daniel Givel prend note de cette proposition et prendra contact avec M. Julien Mora, président du Codir pour l'inviter à cette séance.

Mme Nicole Rapin intervient pour rappeler que l'ASIPE fonctionne comme une commune. Certaines discussions doivent rester au sein du législatif. Le délégué communal rapporte à la Municipalité certaines discussions ou décisions qui concernent particulièrement la commune; la Municipalité ne reçoit pas de procès-verbaux ou de copies de courriers. Elle précise que certaines questions posées par M. François Vessaz devraient être posées lors des séances du Conseil intercommunal car la Municipalité n'a pas tous les éléments pour y répondre. M. Pierre-Alain Lunardi reviendra sur le fonctionnement de l'Association. Pour terminer, elle rappelle que la Municipalité a délégué ses compétences en matière scolaires à l'ASIPE.

M. François Vessaz remercie Mme Nicole Rapin pour ces précisions. Toutefois, lors du dépôt des postulats auprès du Conseil intercommunal, il avait été dit que le municipal représentant la commune au sein du Codir devait relayer les informations à sa Municipalité. Il trouve paradoxal que, d'un côté, la Municipalité dise que le Conseil communal n'est pas le lieu pour débattre et que, d'un autre côté, le Codir affirme que les municipaux ont pour tâche de relayer les informations aux conseillers communaux.

Mme Nicole Rapin précise encore que, lorsque des décisions sont prises par le Codir, le municipal délégué informe la Municipalité. Toutefois, elle ne reçoit pas tous les détails des discussions qui ont mené à celle-ci. La Municipalité est



également tenue au courant des dossiers en cours mais uniquement dans un sens d'information; elle ne va pas intervenir dans les discussions ou décisions.

En sa qualité de délégué à l'ASIPE, M. Laurent Cosendai résume la séance du Conseil intercommunal du 17 septembre dernier.

- Les personnes suivantes ont été assermentées : Mmes Brigitte Estoppey (Trey) et Chistelle Iff Thévoz (Missy) en qualité de membres du Conseil intercommunal et Mme Anne-Michèle Enggist (Missy) en qualité de membre du Codir.
- Le Conseil a pris note de la nomination au Codir de M. Edouard Noverraz (Payerne) en remplacement de M. Eric Küng.
- Les comptes et la gestion 2019, préavis No 01/2020, ont été acceptés à l'unanimité.
- Le nouveau règlement du Conseil intercommunal, préavis No 02/2020, ainsi que les deux amendements proposés par la commission, ont été approuvés à l'unanimité.
- Le budget de fonctionnement 2021, préavis No 03/2020, a également été accepté à l'unanimité.
- Les membres du bureau actuel ont été reconduits dans leurs fonctions pour l'année 2020-2021.
- Le Conseil a pris acte de la démission de la secrétaire, Mme Fabienne Moll pour le 30 juin 2021. Ce poste est donc à repourvoir.
- La commission gestion 2020-2021 a été nommée. En font partie pour la commune de Corcelles, MM. Fabrice Perret et Daniel Givel.
- Le Codir a donné ses réponses aux postulats Nos 1 et 3 acceptés en date du 9 janvier 2020. A ce propos, la commission de gestion, par la voix de M. Daniel Givel, a annoncé qu'elle établira une liste de questions à l'attention du Codir qui est prié de répondre pour la prochaine séance.
- Le préavis No 01/2019 – Demande de crédit pour l'étude de la construction d'un collège à Payerne est en phase de bouclage avec une dépense moins élevée que prévu.
- Le chantier de construction du collège de la Coulaz avance selon le planning. Le Codir annonce des frais supplémentaires dus à la pandémie ainsi qu'un surcoût lié à une offre pour l'accélération des travaux.
- Hors ordre du jour, MM. Xavier Nicod, doyen chargé de direction de l'établissement primaire de Granges et Christian Chevalier, directeur de l'établissement primaire de Payerne présentent le projet de création des établissements de Payerne-Granges et Payerne-Corcelles. Quant à M. Pierre-Alain Lunardi, il présente un projet d'étude de faisabilité et d'opportunité sur une fusion entre les deux associations intercommunales que sont l'ASIPE et l'ASIEGE.

Pour terminer, M. Laurent Cosendai informe que les rapports de commission ainsi que les procès-verbaux des séances de conseil seront prochainement disponibles sur le site internet de l'ASIPE.

M. Daniel Duc informe que M. Laurent Cosendai reprend de suite la présidence de la commission des finances.

En sa qualité de déléguée à l'ARAJ, Mme Méry Rüfenacht résume l'assemblée générale qui c'est tenue le 27 octobre dernier :

- L'assemblée a élu M. Edouard Noverraz en qualité de Président, en remplacement de M. Eric Küng.
- Malgré le départ des communes d'Avenches et environs, les statuts ne sont pas changés pour le moment.
- L'association s'appelle désormais ARAJ-Broye.
- Il y a toujours un gros manque de liquidités et les charges seront reportées sur les communes (+ fr. 14.--/habitant). Les paiements faits par les communes seront répartis différemment afin d'avoir plus régulièrement des rentrées d'argent.
- Le budget 2021 a été accepté.
- Une proposition d'adaptation des barèmes de pension pour les parents à hauts revenus a été refusée. Ce point sera rediscuté au début 2021.

M. Fabrice Perret demande des informations concernant le moratoire sur les implantations des antennes 5G.

M. Daniel Givel a suivi une information sur cet objet lors de la journée des Communes. Aucune nouvelle antenne ne peut être mise à l'enquête sur le canton de Vaud. Par contre, il n'est pas persuadé que les anciennes antennes 4G ne pourront pas être remplacées par des antennes 5G. A priori, il n'y a eu aucune demande sur Corcelles et apparemment les antennes 4G en place n'ont pas été remplacées par des 5G. Personne ne peut garantir que cela n'arrive pas un jour, sans avis. Ce sujet est très sensible car les différentes études effectuées sur l'impact de ces antennes s'opposent. Si la Municipalité reçoit des informations, il ne manquera pas de les transmettre au Conseil communal. Il demande également aux conseillers de lui faire part de leurs observations à ce sujet.

M. Pierre-Yves Perrin a constaté que la route reliant le terrain de sport à l'usine Morandi a été refaite. Il demande qui en est propriétaire et qui supporte les coûts de réfection.

M. Pierre-André Rapin confirme que le tapis de cette route a été refait. Elle appartient à la Commune qui en supporte de fait les coûts.



Dans le cadre de l'ARAJ, et plus particulièrement des garderies des Passerelles, M. François Vessaz demande à combien se monte le loyer au mètre carré la structure de Payerne. Il rappelle que la garderie de Corcelles paie un montant de fr. 200.--/m<sup>2</sup> à la Coopérative Dumont.

Mme Ariane Baux Jaquemet informe que le loyer de la garderie de Payerne se monte à fr. 250.--/m<sup>2</sup>.

Dans un premier temps, M. Pascal Allenbach félicite la Municipalité pour le dépliant pour la promotion des vins. Il demande ensuite des informations et des nouvelles concernant les travaux au collège.

M. Bernard Coucet répond que les travaux se déroulent normalement, sans grandes surprises. Une situation financière a été demandée à l'architecte; elle sera communiquée lors de la prochaine séance. Le contact avec les enseignants se passe également bien. Le nouveau chauffage est opérationnel depuis la rentrée des vacances d'automne.

M. Pascal Allenbach précise sa question en demandant si les délais sont respectés et quels sont les travaux futurs.

M. Bernard Coucet confirme que la rénovation sera terminée pour la rentrée 2021. Les travaux au niveau de la toiture et de la façade sont en cours. La réfection des escaliers va prochainement débuter et celle de la salle de gymn est prévue durant les vacances d'été 2021.

M. Pascal Allenbach demande s'il est possible de faire les aménagements des salles déjà utilisées par les enseignants (salle des maîtres par exemple). Il demande également que les salles de classes créées dans les locaux de l'ancienne administration soient équipées par l'installation des tableaux interactifs notamment.

M. Bernard Coucet informe que les meubles seront prochainement livrés. Par contre, les tableaux interactifs ne seront pas installés avant la prochaine rentrée, ceux-ci faisant partie d'une commande groupée faite par l'Etat de Vaud.

Pour terminer, M. Pascal Allenbach signale qu'il n'y a pas de crochets pour les vestes des enfants enclassés dans les containers.

M. Bernard Coucet précise que M. Hervé Rodesch, concierge, doit trouver une solution pour équiper ces containers.

M. Alain Monney, en sa qualité de délégué à l'AIEPV, résume la séance du Conseil intercommunal qui s'est déroulée le 23 septembre dernier :

- La gestion 2019 a été acceptée à l'unanimité.
- Le budget 2020 a également été accepté à l'unanimité. Il précise que le prix de vente de l'eau par l'AIEPV aux communes reste inchangé.

M. Pierre-André Rapin et Mme Nicole Rapin corrigent les propos de M. Alain Monney. Le prix de l'eau a été fixé à cts 27/m<sup>2</sup>. La volonté de l'AIEPV est de maintenir un prix constant sur plusieurs années. Si nécessaire des réserves seront constituées.

M. François Vessaz a appris, par le biais de la presse, l'augmentation de la participation communale par habitant au SDIS Broye-Vully, qui passe de fr. 32.-- à 38.-- par habitant. Ce même article annonçait l'engagement d'un nouveau commandant professionnel. Il demande si l'augmentation résulte de cet engagement et si la Municipalité a approuvé celle-ci.

M. Olivier Cherbuin informe que le budget 2021 est en augmentation suite à l'engagement du nouveau commandant et à une baisse de la participation de l'ECA. L'engagement du nouveau commandant induit une augmentation du prix par habitant de fr. 4.--. Le budget 2021 a été approuvé par le Conseil intercommunal à la majorité.

M. François Vessaz revient sur son intervention lors de la séance du mois de juin et fait un parallèle avec la situation de la Coreb. Là aussi, une personne a été engagée avant de s'assurer du financement sur le long terme de celle-ci, Il ne comprend pas pourquoi les associations ne mettent pas dans un premier temps les montants nécessaires au budget et ensuite, après approbation, mettent les postes au concours.

Pour terminer, il est surpris que le nouveau commandant habite dans la Broye fribourgeoise. Il demande si, du point de vue opérationnel, cela ne pose pas de problème qu'il n'habite pas à proximité de la caserne.

M. Olivier Cherbuin confirme que ce nouveau commandant a pris domicile, sauf erreur, à Noréaz, soit à environ 10 minutes de son lieu de travail. Pour comparer, le temps de trajet entre Payerne et Chevroux est le même. Pour lui, il n'y a pas de problème avec cela. De plus, renseignements pris auprès des cadres du SDIS, ceux-ci ne voient pas non plus d'inconvénient.

M. Pascal Allenbach rebondit sur ce point en disant qu'il trouve regrettable que le nouveau commandant ne s'établisse pas dans une commune qui participe au financement du SDIS Broye-Vully.

M. Olivier Cherbuin précise que les règlements du personnel ne peuvent plus imposer un lieu d'habitation aux collaborateurs.

En prévision d'une éventuelle aggravation de la situation sanitaire, le Président demande si des conseillers ne peuvent pas travailler à distance par le biais d'une application vidéo. Environ 5 conseillers lèvent la main.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 25.

Approuvé en séance du 16 décembre 2020

Le Président 2020-2021 :

  
Ch. Favre

La Secrétaire :

  
F. Moll

